



Réunion de la Commission Sportive

Compte-rendu de la réunion du 29 juillet 2014

Présents : Charel Stelmes, Tom DiStefano, Philippe Grumiaux, Serge Schaul, Marc Schmit.

Excusés : Stefan Mautes, Sören Schüller.

La Commission Sportive :

- informe que le compte-rendu de la réunion du 3 juin 2014 fut approuvé par courriel par la Commission Sportive en date du 22 juin 2014 avant d'être envoyé pour approbation au Comité Judo ;
- félicite Félix Penning pour sa sélection par le COSL aux Youth Olympic Games qui auront lieu du 16 au 28 août 2014 à Nanjing (Chine) ;
- se réjouit que Samuel Cossu (JJJC Dudelange), Adrien Glaesener (JJJC des Communautés Européennes), Anettka Mosr (JC Befort) et Lara Weber (JC Befort) ont été admis au Sportlycée pour l'année scolaire 2014/2015. A noter que 16 judokas-élèves sont inscrits au Sportlycée/LTB en 2014/2015 ;
- élabore des propositions en matière de contribution financière de la FLAM pour les années 2014 et 2015 en vue de la réalisation des programmes sportifs des athlètes des cadres COSL ;
- rappelle que TOUS les athlètes du cadre national sont obligés à participer aux Championnats Nationaux dans leur catégorie d'âge respective. En même temps, les athlètes du cadre national nés au cours de la 3^e année des U18 sont obligés à participer aux Championnats Nationaux des U21 et tous les athlètes du cadre national U21 sont obligés à participer aux Championnats Nationaux des Seniors. L'Entraîneur National U18 émet un avis sur une participation aux Championnats Nationaux U21 des athlètes nés au cours de la 2^e année U18 et en informe l'athlète et son club ;
- rappelle que la participation à au moins un entraînement de club par semaine est obligatoire pour tous les athlètes du cadre national U11, U13, U15 et U18 ainsi que pour les cadres nationaux B et C des catégories d'âge U21 et Seniors ;
- établit un mode opératoire si un athlète du cadre national ne remplit pas ces critères de participation :
- 1) Le club en informe la Commission Sportive et les Entraîneurs Nationaux via

le Vice-Président Sport

- 2) Organisation d'une réunion avec l'athlète (le cas échéant ses parents), 1 à 2 responsables du club, l'entraîneur du club, 1 à 2 délégués de la Commission Sportive ainsi que l'Entraîneur National responsable pour entendre les raisons de la non-participation et d'en trouver des solutions communes.

approuve le document « Richtlinien für die Nationaltrainer bezüglich der Erstellung der Planungen, des Budgets und der Nominierungen » ;

fixe la date de la **prochaine réunion** au mardi, 30 septembre 2014 à 12h00 à l'Institut National des Sports.

Charles Stelmes
Vice-Président Sport